



N° 342

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 27 octobre 2017.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*tendant à la création d'une commission d'enquête sur les circonstances
de l'assassinat du président du Conseil national révolutionnaire
du Burkina Faso Thomas Sankara,*

(Renvoyée à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Mathilde PANOT, Jean-Luc MÉLENCHON, Clémentine AUTAIN, Ugo BERNALICIS, Éric COQUEREL, Alexis CORBIÈRE, Caroline FIAT, Bastien LACHAUD, Michel LARIVE, Danièle OBONO, Loïc PRUD'HOMME, Adrien QUATENNENS, Jean-Hugues RATENON, Muriel RESSIGUIER, Sabine RUBIN, François RUFFIN, Bénédicte TAURINE,

députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a trente ans, le 15 octobre 1987, le chef d'État burkinabè Thomas Sankara était assassiné avec douze de ses proches à Ouagadougou. Cerveau de cette conjuration, Blaise Compaoré lui succède et met fin au changement social dans le pays. Il restera 27 ans à la tête du pays, d'une main de fer, jusqu'à son renversement par la jeunesse en 2014, et sa fuite dans un hélicoptère français. Maintenant que les principaux protagonistes sont décédés ou ont perdu le pouvoir, il est l'heure de faire la lumière sur la préparation, l'organisation et l'accomplissement de cet assassinat politique. Et ce, d'autant plus que de multiples sources concordantes signalent l'implication de Français et d'Étatsuniens dans l'opération, à l'instar du document italien diffusé le 15 juillet 2009 sur la RAI.

En avril 2006, le comité des droits de l'Homme de l'ONU avait exigé du Burkina-Faso une enquête sérieuse et transparente sur la mort de l'ancien président, ainsi qu'une présentation des suspects devant la justice. Mais ce n'est que depuis la chute du régime de Blaise Compaoré en 2014 que la justice burkinabè a réouvert le dossier. Le général Gilbert Diendér, chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur française (2008) a été inculqué le 12 novembre 2015, pour « attentat, assassinat et recel de cadavres » dans l'assassinat de Thomas Sankara. L'enquête agite à nouveau le Burkina-Faso, et la France doit en reprendre fidèlement sa part. Dans toute l'Afrique, la figure de Thomas Sankara est respectée à l'instar de Patrice Lumumba, comme un héros des tentatives d'indépendance nationale. Nos deux continents se doivent mutuellement la vérité.

Lorsqu'il arrive au pouvoir, le 4 août 1983, Thomas Sankara est le plus jeune président du monde du haut de ses 33 ans. Toutefois, il se retrouve à la tête d'un océan de misère. Seule une infime élite manie l'écriture. Un nourrisson sur cinq décède à la naissance, parfois avec sa mère. L'espérance de vie est une des plus faibles du monde. En l'espace de quatre ans, le pays sera profondément transformé. La corruption est jugulée dans l'appareil d'État. La réforme agraire est rapidement réalisée, redistribuant la terre à ceux qui la travaillent. Le pays accède à la souveraineté alimentaire. Des infrastructures routières, scolaires et hospitalières sont érigées. Les enfants accèdent aux vaccins. Des campagnes d'émancipation des femmes, en les associant activement au pouvoir politique, sont martelées. En somme, le pays acquiert son indépendance réelle. La Haute-Volta est rebaptisée sous sa présidence

Burkina-Faso, « le pays des hommes intègres », pour célébrer la fin des tutelles étrangères et des réseaux oligarchiques.

Qui a mis fin à cette expérience politique par la violence ? Quelles complicités extérieures ont été apportées depuis la France aux militaires burkinabè ? Des Français ont-ils contribué à ce crime ? Si oui, étaient-ils liés aux services de renseignement, au ministère des affaires étrangères ou de la coopération ? Certains avaient-ils connaissance d'opérations de mercenariat menées par nos ressortissants ?

Français et Burkinabè doivent pouvoir collectivement couvrir d'opprobre les coupables. Faire la lumière sur ce crime, et en exposer toutes les ramifications, est une condition essentielle pour que nos peuples construisent à nouveau une relation sereine, basée sur la vérité et la justice.

À partir de ces constats, nous vous proposons, Mesdames et Messieurs, d'adopter la proposition de résolution suivante.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

En application des articles 137 et suivants du Règlement de l'Assemblée nationale, est créée une commission d'enquête de vingt membres, relative à l'assassinat du président du Conseil national révolutionnaire du Burkina Faso Thomas Sankara le 15 octobre 1987, et les éventuelles complicités que la France ou ses ressortissants ont pu apporter aux criminels.